

Les immatriculations mensuelles de véhicules neufs en Pays de la Loire

Avril 2014 : les ventes de voitures hybrides et électriques reculent

En avril 2014, 11 674 véhicules neufs ont été immatriculés dans les Pays de la Loire, en progression de 5,6 % par rapport à avril 2013. L'augmentation la plus forte a été enregistrée dans le Maine-et-Loire (+ 13 %). En cumul annuel, les ventes de véhicules se sont accrues de 3,2 %, soit la plus forte croissance des vingt-sept derniers mois.

Les voitures particulières et commerciales, en hausse de 2,8 %, ont représenté 58 % des ventes du mois d'avril. 63 % d'entre elles sont des motorisations gazole. Les immatriculations de voitures hybrides et électriques, qui s'étaient fortement développées en 2013 (+ 58 %), ont connu un second mois consécutif de baisse (- 24 % puis - 12 %).

Parmi les autres catégories de véhicules, près de 1 800 camionnettes et 1 250 deux-roues motorisés ont été immatriculés le mois dernier dans la région. Le marché des véhicules utilitaires légers, considéré comme un indicateur avancé de conjoncture économique, a progressé de 12 % en avril et de 4 % sur les douze derniers mois.

Immatriculations de véhicules neufs dans les Pays de la Loire – Avril 2014

	Loire- Atlantique	Maine- et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Ensemble
Voiture particulière et commerciale	2 710	1 279	485	1 011	1 266	6 751
Cyclomoteur	184	91	21	59	144	499
Motocycle	268	148	67	145	127	755
Voiturette	19	22	8	15	27	91
Remorque légère et caravane	198	84	47	80	92	501
VASP léger	152	33	27	37	43	292
Autobus et autocar	1	3	-	-	5	9
Camionnette (véhicule utilitaire léger)	785	354	145	229	261	1 774
Camion	20	23	8	22	9	82
Tracteur routier	46	21	17	11	27	122
Semi-remorque	29	37	22	8	74	170
Remorque lourde	6	5	1	2	-	14
VASP lourd	13	5	7	4	8	37
Tracteur agricole	70	90	60	30	81	331
Engin agricole (autre que tracteur)	59	51	44	22	70	246
Ensemble	4 560	2 246	959	1 675	2 234	11 674

Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers (cf. définition des catégories de véhicules en dernière page)

Note au lecteur - Ce quatre pages, portant sur les immatriculations mensuelles départementales de véhicules neufs, est mis à jour aux alentours du 15 de chaque mois. Il exploite les données envoyées chaque mois par le SOeS aux directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

1 – Les immatriculations neuves de voitures particulières et commerciales

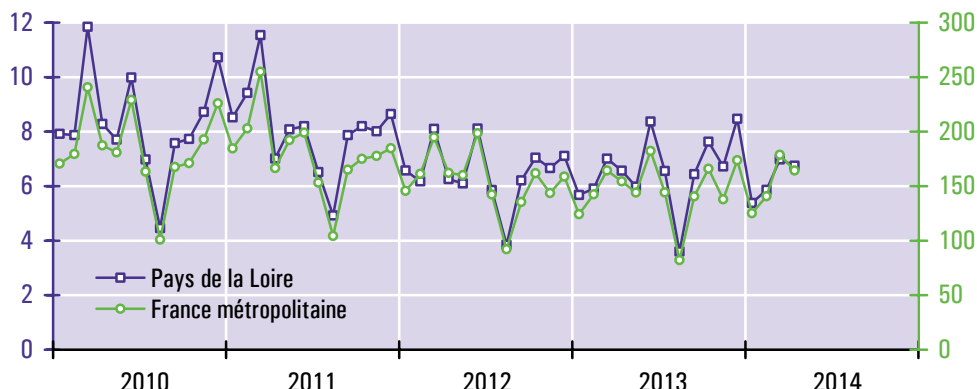
En avril 2014, 6 751 voitures particulières et commerciales neuves ont été immatriculées dans les Pays de la Loire, soit une hausse de 2,8 % par rapport à avril 2013 deux fois plus faible que celle observée en France métropolitaine (+ 6,5 %).

Comme lors des treize derniers mois, le marché régional a été soutenu par les voitures équipées de motorisation essence dont les ventes ont bondi de 18 % en avril. Les immatriculations de véhicules diesel se sont en revanche repliées de 3 %. En cumul annuel, elles ne représentent plus que 64 % des ventes de voitures neuves, sept points de moins qu'il y a douze mois.

Dans des volumes nettement plus faibles, les véhicules équipés de motorisations alternatives ont connu un brutal coup d'arrêt au cours des deux derniers mois. Les immatriculations régionales de modèles hybrides ont reculé de 21 % en mars et de 12 % en avril. Celles de voitures électriques ont quant à elles chuté de 39 % en mars et de 15 % en avril. Selon le CCFA (Comité des Constructeurs Français d'Automobiles), ces baisses sont la conséquence de la modification du calcul du bonus écologique qui a réduit fortement les montants alloués par l'État sur les formules de location de véhicules hybrides et électriques.

35 % des voitures ont été acquises en avril par des personnes morales (administrations, sociétés ou professionnels indépendants), six points de moins qu'au cours des douze derniers mois. Les achats des personnes physiques (ménages) se sont en revanche accrus de 18 % par rapport à avril 2013.

Immatriculations mensuelles de voitures particulières et commerciales neuves (en milliers de véhicules)



Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

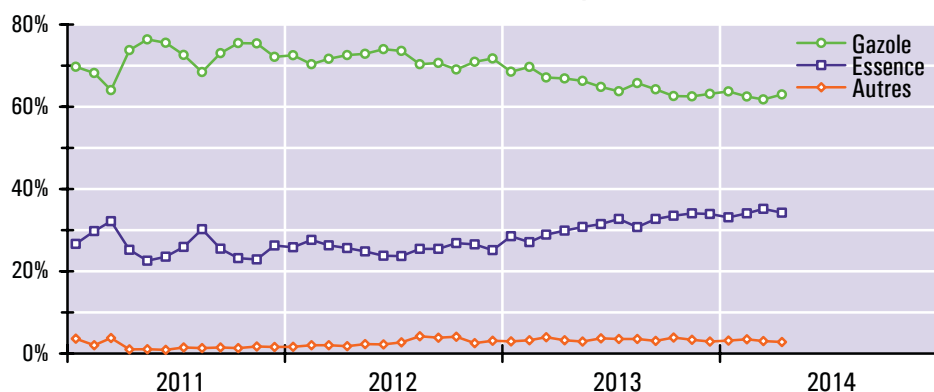
	Avril 2014			Mai 2013 à avril 2014		
	Nombre	Structure	Évolution ¹	Nombre	Structure	Évolution ²
Loire-Atlantique (44)	2 710	40 %	- 5 %	32 528	41 %	+ 6 %
Maine-et-Loire (49)	1 279	19 %	+ 17 %	13 852	18 %	- 1 %
Mayenne (53)	485	7 %	+ 8 %	5 692	7 %	+ 1 %
Sarthe (72)	1 011	15 %	+ 5 %	12 203	15 %	+ 2 %
Vendée (85)	1 266	19 %	+ 6 %	14 495	18 %	+ 6 %
Gazole	4 252	63 %	- 3 %	50 079	64 %	- 7 %
Essence	2 311	34 %	+ 18 %	26 109	33 %	+ 30 %
Hybride	153	2 %	- 12 %	2 281	3 %	+ 23 %
Electricité	34	0,5 %	- 15 %	293	0,4 %	- 6 %
Autres motorisations	1	0,0 %		8	0,0 %	- 97 %
Personnes morales	2 350	35 %	- 17 %	31 922	41 %	+ 6 %
Personnes physiques	4 401	65 %	+ 18 %	46 848	59 %	+ 2 %
Ensemble	6 751	100 %	+ 3 %	78 770	100 %	+ 3 %

¹ Évolution entre les immatriculations d'avril 2014 et celles d'avril 2013

² Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois et celles des mêmes mois un an auparavant

Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

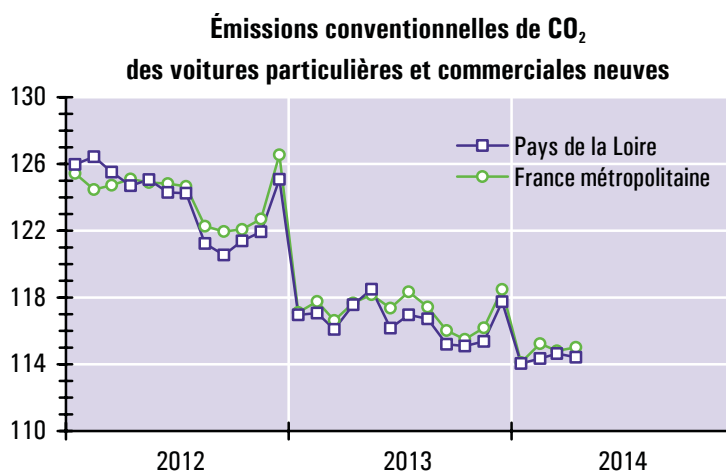
Structure selon la source d'énergie des immatriculations de voitures particulières et commerciales dans les Pays de la Loire



Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

Les émissions conventionnelles de CO₂ des voitures neuves immatriculées en avril 2014 dans les Pays de la Loire se sont élevées en moyenne à 114,4 grammes par km, soit une diminution de 2,7 % par rapport à avril 2013. Cette baisse est liée aux durcissements du bonus-malus écologique intervenus en novembre 2013 et janvier 2014 ainsi qu'au lancement par les constructeurs de modèles moins énergivores.

Les hausses ponctuelles de décembre 2012 et 2013 sont des effets d'aubaine, liés à l'anticipation des modifications aux 1^{er} janvier des dispositions du bonus-malus écologique.



Unité : grammes / km (valeurs issues des essais d'homologation sur cycle NEDC)
Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

2 – Les immatriculations neuves des autres catégories de véhicules

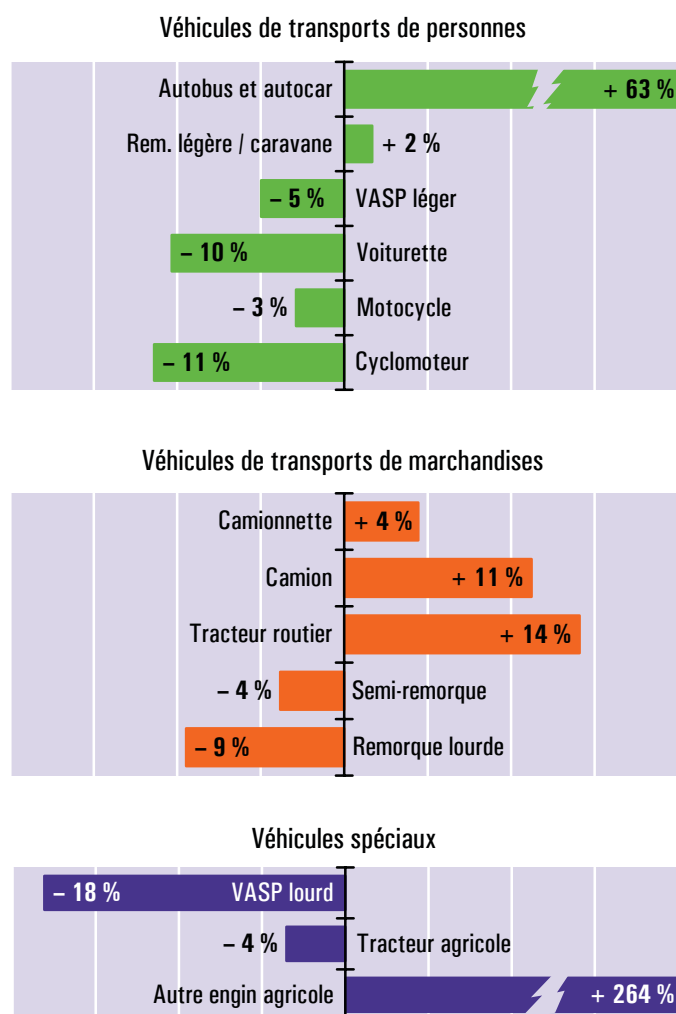
En dehors des voitures particulières et commerciales, les statistiques d'immatriculations distinguent quatorze genres de véhicules qui ont été regroupés ici en trois ensembles (cf. graphiques ci-contre).

Sur le segment des véhicules conçus pour le transport de personnes, les immatriculations de motos (+ 22 %), de remorques légères (+ 9 %) et de voiturettes (+ 2 %) ont repris des couleurs en avril. Néanmoins, en cumul annuel, les ventes sont globalement en baisse. Les immatriculations d'autobus et d'autocars demeurent favorablement orientées (+ 63 %) grâce aux importantes livraisons réalisées au second semestre de 2013.

Le redressement du marché des véhicules destinés aux transports de marchandises s'est poursuivi. En avril, leurs immatriculations neuves ont augmenté de 13 % par rapport au même mois de 2013 et de 5 % en cumul annuel. 82 % d'entre elles sont des camionnettes (de moins de 3,5 tonnes de PTAC) ; les 1 774 immatriculations du mois dernier représentent une hausse de 12 % par rapport à avril 2013 et de 4 % sur un an.

Sur le segment des véhicules spéciaux, les immatriculations d'engins agricoles neufs (hors tracteurs), obligatoires depuis le 1^{er} janvier 2013, sont trois à quatre fois plus importantes qu'en 2012. Le marché des VASP (véhicules automoteurs spécialisés) a connu un quatrième mois consécutif de repli.

Évolution en année glissante * des immatriculations de véhicules neufs (hors VPC) dans les Pays de la Loire



* Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois connus (mai 2013 à avril 2014) et celles des mêmes mois un an auparavant (mai 2012 à avril 2013)
Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

Annexes

Pour en savoir plus

- Sur les immatriculations nationales de véhicules routiers : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/transports/s/immatriculations.html>
- Sur le bonus écologique ainsi que sur les consommations d'énergie, les rejets de CO₂ et de polluants réglementés des véhicules neufs : www.carlabelling.ademe.fr

Le champ couvert par le RSVéRo (répertoire statistique des véhicules routiers)

Le RSVéRo est un dispositif du service de l'observation et des statistiques (SOeS) du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français à partir des informations provenant du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et transmises par le Ministère de l'Intérieur (agence nationale des titres sécurisés). Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules en transit temporaire (TT), importés en transit (IT), de l'administration civile ou militaire de l'État, immatriculés en W (prototypes en cours d'études ou d'essais techniques) ou en WW (certificats provisoires en attente de formalités). Elles incluent en revanche les véhicules dits de démonstration, immatriculés par les concessionnaires dans le cadre d'opérations de présentation auprès de leur clientèle, qui représentent de 5 à 10 % de l'ensemble des immatriculations neuves.

Les différentes catégories de véhicules du RSVéRo

Voiture particulière et commerciale

Véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

Voiturette (ou quadricycle léger à moteur)

Cyclomoteurs carrossés à plus de deux roues, sans permis, de cylindrée inférieure à 50 cm³ (véhicules à essence) ou dont la puissance n'excède pas 4 kW (autres véhicules).

Motocycle

Cette catégorie regroupe les tricycles à moteur, les quadricycles à moteur (autre que voiturette) et les motocyclettes.

Cyclomoteur (autre que voiturette)

Véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm³ et dont la vitesse ne peut excéder 45 km/h.

Remorque légère et caravane

Remorques dont le poids total autorisé en charge est compris entre 500 kg et 6 tonnes, pouvant être tractées avec un permis B pour celles pesant moins de 750 kg.

Remorque routière (ou remorque lourde)

Véhicule routier d'au moins six tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

Véhicule automoteur spécialisé (VASP)

Véhicule à moteur destiné à des usages autres que le transport (engins de travaux publics, ambulances, véhicules de pompiers, bennes à ordures ménagères, fourgon funéraire, dépanneuse, ...). Les VASP légers (de moins de 3,5 tonnes) sont essentiellement constitués de camping-cars.

Autobus et autocar

Véhicules pour le transport en commun de personnes, d'au moins dix places assises, y compris le conducteur (les véhicules de moins de dix places sont classés parmi les voitures particulières et commerciales). Les autobus sont destinés principalement au transport urbain ; ils comportent des places assises et debout. Les autocars sont utilisés en transport collectif routier ou touristique, avec des places assises uniquement.

Camionnette (ou véhicule utilitaire léger)

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises¹, et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

Camion

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

Semi-remorque

Véhicule routier de transport de marchandises sans essieu avant, conçu de manière à ce qu'une partie du véhicule et une partie importante de son chargement reposent sur le tracteur routier.

Tracteur routier

Véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

Tracteur agricole

Véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h, conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles, ruraux ou forestiers.

Engin agricole (autre que tracteur)

Véhicule automoteur (moissonneuse-batteuse, machine à vendanger, ...) ou appareil remorqué (charrue, pulvérisateur, ...) attaché à une exploitation agricole, paysagiste ou forestière.

¹ Cette définition réglementaire est très éloignée de la réalité des faits. Dans la pratique, les VUL (véhicules utilitaires légers) utilisés en transport public de marchandises ne représentent que 1 % des camionnettes en circulation sur le territoire national. L'essentiel du parc de VUL est la propriété de particuliers, d'administrations ou d'entreprises sans rapport avec le transport (secteurs de la construction, du commerce, de la restauration, de l'agriculture, ...).

*Les immatriculations
de véhicules neufs
en Pays de la Loire*

Service connaissance
des territoires et évaluation
Division de l'observation,
des études et des statistiques

5 rue Françoise Giroud - CS 16326
44263 Nantes Cedex 2
Tél. 02 72 74 73 00

Directeur
de la publication :
Hubert Ferry-Wilczek

ISSN : 2109-0025

© DREAL 2014